

Je maintiens donc ce que j'ai écrit : que la charge de magistrat stipendiaire est et restera une sinécure ; 10. tant que leur juridiction civile ne sera pas plus étendue ; 20. tant qu'un tarif égal à celui de la Cour de Circuit, ou celui de la Cour de Circuit, ne sera pas accordé aux avocats plaquant devant cette Cour. Ces deux défauts déprécient le nouveau tribunal aux yeux du peuple, qui n'y voit que la réédification de ce qu'il a déjà dans ses Cours de Commissaires et de Juges de Paix, avec des pouvoirs à peu près analogues, depuis surtout l'abrogation par la 34 Vict., c. XI, des sect. 9, 11 et 12 de l'Acte concernant les magistrats de district."

En serrant la main à mon savant confrère, qu'il me permette de lui dire que si jamais je porte devant la Cour de Magistrat un litige de la nature de celui engagé entre *Ti-Toine* et *Ti-France*, je serai heureux de le voir présider le tribunal, attendu que lui aurait bientôt vidé la question de... mes frais. Sans rancune.

Marieville, juin 1871.

#### L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Darboy (Georges), prélat et écrivain ecclésiastique français, sénateur, né à Fayl-Billot (Haute-Marne), le 16 Janvier 1813, fit des études brillantes au séminaire de Langres, fut ordonné prêtre en 1836 et nommé vicaire de Saint-Dizier, près de Vossy. Trois ans après il fut chargé, au grand séminaire de Langres, de la chaire de philosophie, puis de celle de théologie dogmatique (1841) M. Parisis, ayant, en 1844, confié son séminaire à un ordre religieux, M. Darboy quitta le diocèse et vint à Paris, où Mgr. Affre le fit nommer aumônier du Collège Henri IV, puis chanoine honoraire de la métropole. Mgr. Sibour, à son tour, le chargea de la direction du *Moniteur Catholique*, puis le nomma premier aumônier du Collège Henri IV, et vicaire-général honoraire, avec mission d'inspecter l'enseignement religieux des lycées du diocèse. En novembre 1854, M. Darboy accompagna l'archevêque à Rome, où le pape lui conféra le titre de protonotaire apostolique. Il fut nommé, l'année suivante, vicaire-général titulaire de Paris, puis en 1859, évêque de Nancy. Un décret du 10 Janvier 1863, le désigna pour le siège archiepiscopal de Paris, en remplacement de Mgr. Morlot : il fut préconisé le 16 mars et installé le 22 avril de la même année. Il a été nommé grand aumônier de l'empereur le 8 Janvier 1864, et appelé au Sénat, par décret du 5 octobre suivant. Il a été nommé membre du Conseil impérial de l'instruction publique en août 1866. Décoré de la Légion d'honneur, le 12 août 1860, et promu officier le 14 août 1863, il a été fait grand officier le 15 août 1868.

Depuis son élévation à l'archevêché de Paris, M. Darboy a eu un rôle politique modéré et conciliateur qui ne lui a pas toujours réussi. Ses lettres pastorales ont paru aux ultramontains trop remplies de philosophie et de tolérance.

Son attitude au Sénat ne fut jamais celle d'un partisan fougueux du pouvoir temporel du pape, et son discours du 27 novembre 1867 sur la question romaine acheva d'aliéner contre lui le Saint-Siège qui lui était déjà peu favorable. Une lettre du pape, citée par M. Emile Olivier (19 Janvier, 3e édit., 1869), montre toute l'irritation causée à Rome par ce discours et par certains actes de condescendance du prélat. A cette époque, M. Darboy, s'étant rendu en Italie pour assister au dix-huitième centenaire de saint Pierre, avait été chargé de faire tous ses efforts pour décider le pape à venir à Paris comme les autres souverains qui y affluèrent à l'occasion de l'Exposition. Il échoua dans cette mission. Le refus persistant du Saint-Père d'accorder à l'archevêque de Paris le chapeau de cardinal a été aussi interprété comme un signe de mésestimation contre l'existence de laquelle le prélat a de nouveau protesté dans une lettre pastorale à propos du 50e anniversaire de la prise de Pie IX (avril 1869).

M. Darboy a publié une traduction, avec *Introduction et Notes*, des *Œuvres de Saint-Denis l'Aréopagite* (1845, in-8) ; en 1848 et 1849, les *Femmes de la Bible* (avec gravures, 5e édit., 1859, 2 vol. in-8) ; les *Saintes Femmes* (1850, in-8, avec gravures) ; une traduction de *l'Imitation de Jésus-Christ* (1852, in-8, avec 12 gravures d'Ouerbeck, 4e édit., 1859). Il a en outre écrit, contre l'abbé Combalot, des brochures en faveur de la hiérarchie ecclésiastique ; collaboré aux *Vies des Saints*, au *Correspondant*, etc. ; quelquefois sous l'anonyme ou avec les initiales G. D., et publié en 1859, la *Vie de Saint Thomas Becket* (2 vol. in-8, et 1860, 2e édit., 2 vol. in-12). M. Darboy, prédicateur distingué, a prêché l'Avent de 1851 à Saint-François-Xavier, le Carême de 1859 à la Chapelle des Tuileries, etc. — *Dictionnaire de Vapereau*.

On sait que Mgr. Darboy fut un des adversaires les plus puissants de l'opportunité de la proclamation de l'infailibilité du pape, mais qu'il envoya son adhésion à cette vérité quelques semaines avant son arrestation par les Communistes. Voici quelques détails sur les derniers jours et la mort lamentable de Mgr. Darboy.

C'est le 22 que les otages, au nombre de cent environ, ont été extraits de Mazas et conduits à la prison de la Roquette, dans des omnibus du chemin de fer de Lyon.

Jusqu'à-là, ils avaient été tenus au secret ; le 23, on fit descendre les prisonniers dans la cour ; ils pensaient être fusillés, et leur journée se passa à causer sur leur fin prochaine.

Le soir, quand on les fit rentrer dans leurs cellules, l'espoir leur était revenu.

Le 24, on les fit encore descendre, et la journée se passa comme celle de la veille ; mais à huit heures du soir, on fit dans les chambres l'appel des principaux otages. On les fit descendre dans la cour, et là ils furent passés par les armes dans l'ordre suivant : 10. Mgr Darboy, archevêque de Paris ; 20. Bonjean, sénateur, premier président ; 30. L'abbé Allard, missionnaire ; 40. L'abbé Deguerry, curé de la Madeleine ; 50. Le Père Ducoudray, supérieur de l'école Sainte-Genève ; 60. Le Père Clerc, de la même école.

Quels sont les hommes qui ont exécuté les ordres de la Commune ? Nous ne savons pas encore si ce sont des gardes nationaux ou des garibaldiens.

Le 25, les exécutions continuèrent. Quatorze prêtres furent fusillés, parmi lesquels : les Pères Olivain, de Beaugé, Caubert, de la compagnie de Jésus ; Mgr Sura, protonotaire apostolique attaché à Mgr Darboy ; puis vingt-six gendarmes et les otages appartenant à différentes classes de la société, parmi lesquels le banquier mezcain Jecker.

Ils sont morts en héros, en martyrs.

L'archevêque de Paris est mort avec le courage et la sérénité d'un martyr. En réponse aux insultes de ses exécuteurs, il a dit : "Ne profanez pas le mot de liberté : c'est à nous seuls qu'il appartient, car nous mourons pour la foi et pour la liberté."

Les otages fusillés ont été enterrés au Père-Lachaise.

Le 29, à deux heures et demie, on a exhumé les corps des dix principaux otages fusillés le premier jour de ce nouveau massacre de septembre.

#### ASSASSINAT DE M. CHAUDEY, UN DES RÉDACTEURS DU SIÈCLE.

M. Chaudey avait été arrêté, le 13 avril, par les insurgés. Jusqu'au 23 et au 24, sa femme et ses amis avaient conservé l'espoir qu'il serait épargné. Un de ses amis dévoués, M. Cernuschi, avait pu jusqu'à cette époque se rendre à la prison et rapporter d'assez bonnes nouvelles.

Mais les deux jours qui suivirent, 23 et 24 mai, il fut impossible à M. Cernuschi de passer à travers les combattants pour se rendre à Sainte-Pélagie, mais le 25, en faisant de grands détours et à travers mille difficultés, il parvint de nouveau à la prison.

Le prisonnier avait été fusillé, l'avant-veille par l'ordre et sous les yeux de Raoul Rigault.

Le procureur de la Commune s'était présenté à onze du soir et avait fait descendre Chaudey, auquel sans autre préparation il avait dit :

— Je vous annonce que vous êtes à votre dernière heure.

— Comment ! vous voulez donc m'assassiner ? répondit Chaudey.

Mais les gardes nationaux du poste, qu'il requit d'abord, se refusèrent à cette odieuse besogne, et il alla lui-même hors de la prison chercher des bourreaux plus dociles. Il les trouva. Le prisonnier fut amené devant eux dans le préau.

Raoul Rigault tira son épée pour donner le signal. Les hommes ayant refusé d'obéir, il tira un revolver de sa poche, et déclara qu'il brûlerait la cervelle à celui qui ne suivrait pas ses ordres. Il commanda de nouveau le feu. Les fusils partirent, et Chaudey tomba.

Les balles avaient porté trop haut, Chaudey n'était que blessé. Un sergent l'acheva en lui déchargeant dans l'oreille deux coups de revolver.

Ainsi tomba cette noble victime.

En apprenant à la prison la fin tragique de son ami, M. Cernuschi tomba à la renverse. M. Théodore Duret, qui l'accompagnait, s'empressa auprès de lui et on le transporta à la pharmacie.

Sur ces entrefaites, nos soldats s'emparèrent de Sainte-Pélagie. L'officier qui envahit la prison alla droit à M. Cernuschi et lui intima l'ordre de le suivre sur le champ.

Au même instant rentre à la prison M. Théodore Duret, qui avait été à la recherche du cadavre de Chaudey. Il est arrêté aussi. Les soldats les font monter tous les deux dans la voiture qui les avait amenés, et entourés d'une compagnie, ont les conduit vers une destination qu'ils ignorent.

Bientôt la voiture qui marchait avec lenteur, s'arrête près d'un cul-de-sac où l'on voyait en face d'un peloton qui semblait en permanence, deux hommes gisant dans leur sang, qu'on venait de fusiller.

A ce spectacle, M. Théodore Duret descend de voiture et, avec la plus grande énergie, il interpelle le chef et les soldats qui l'entourent.

Il invoque le nom de M. Dufaure, dont il est l'ami, il exhibe sa nomination d'adjoint au maire du 9e arrondissement, dont Gustave Chaudey était le maire. Après quelques instants, la voiture prend un autre chemin.

Un peu plus loin, elle s'arrête de nouveau, mais cette fois c'était un libérateur qui intervenait. M. Pereira, colonel, connaissant le nom de M. Cernuschi, de M. Duret, s'était approché de la voiture. Il rassura les deux prisonniers et les quitta aussitôt après pour aller parler au général, et revint un peu plus tard avec un ordre formel de mise en liberté.

Cela permit à la voiture de regagner le domicile de M. Cernuschi.

A peine rentrait-il chez lui que Mme Chaudey s'y présentait. La pauvre femme ignorait tout. La veille, on lui avait dit, à la prison de Sainte-Pélagie, que son mari avait été transféré au dépôt de la préfecture, et elle venait prier un ami de la conduire auprès de son mari, qu'elle croyait encore vivant.

Impossible de lui cacher plus longtemps encore l'affreuse vérité. Elle l'avait devinée, d'ailleurs, aux larmes qui suffoquaient celui auprès duquel elle était venue chercher aide et protection.

A cette nouvelle, elle saisit convulsivement dans ses bras son enfant qu'elle avait amené avec elle, et elle ne put murmurer que ces mots :

— Tu n'as plus de père, mon fils ; il ne nous reste plus qu'à mourir aussi.

Et tout ce que la douleur a de plus désolé et de plus déchirant, elle le ressentit. Epuisée par tant d'émotions, elle était tombée sans connaissance et folle de désespoir.

Coincidence étrange et fatale !

Le 23 mai, jour de la mort de son mari, avait été jusque-là pour elle un jour de fête : c'était l'anniversaire de son mariage et l'anniversaire de la naissance de son enfant, qui vient d'accomplir sa quatorzième année.

#### PIE IX.

Pie IX a régné vingt-cinq années ! Ce grand événement a été dans tout l'univers le signe de grandes réjouissances. Voici les noms des papes qui ont régné le plus longtemps :

	A. D.	ANS.	MS.	JRS.
Sylvestre.....	314	21	11	0
Léon le Grand.....	440	21	1	4
Adrien I.....	772	23	10	17
Léon II.....	795	20	5	16
Alexandre III.....	1159	21	11	23
Urbain VIII.....	1623	21	11	23
Clément XI.....	1700	20	3	25
Pie VI.....	1775	24	6	14
Pie VII.....	1800	23	5	6
Pie IX.....	1846	—	—	—

#### LE COMTE DE CHAMBORD.

Comme renseignement rétrospectif, il est intéressant d'enregistrer le fait suivant, dont l'authenticité est garantie :

"La fusion des deux branches de la famille de Bourbon, dont on a beaucoup parlé, est faite et s'est accomplie par l'intervention du Pape.

"Le 10 mars dernier, la motion suivante a été préparée et allait être soumise à l'Assemblée nationale réunie à Bordeaux : "Au nom de la souveraineté nationale.

"Art. 1er. Son Altesse Royale le duc de Bordeaux est invité à monter sur le trône de France.

"Art. 2. Son Altesse Royale le comte de Paris, petit-fils du roi Louis-Philippe, est désigné comme héritier présomptif du trône.

"Art. 3. S. A. R. Mgr. le duc d'Anjou est nommé lieutenant-général du royaume et gouvernera jusqu'à l'installation du Roi."

"C'est pour empêcher cette motion d'être produite que M. Thiers a prononcé le fameux discours du 10 mars, par lequel il a conjuré la Chambre d'ajourner la question de la forme définitive du gouvernement et de se rallier provisoirement à la République."

#### MEMORIAL NECROLOGIQUE.

Nous avons à déplorer aujourd'hui la mort de demoiselle Marie-Caroline Roussel, âgée de dix-huit ans, fille de M. Robert Léonard Roussel, de Québec.

Affligée depuis dix mois d'une douloureuse maladie, elle a constamment montré au milieu de ses souffrances la résignation la plus admirable.

Ses funérailles ont eu lieu vendredi matin, le deux de ce mois, à l'église St. Jean de Québec, au milieu des parents et amis.

Elle laisse un père, une mère, des sœurs et frères inconsolables, et des amis qui en garderont longtemps le souvenir.

*Requiescat in pace.*

#### LES SONGES.

Le poète Simonide, au moment de s'embarquer, en fut empêché par un songe qui vint lui prédire une tempête. En effet, ceux dont il devait être le compagnon de voyage furent engloutis dans la mer sous ses yeux. Simonide s'applaudit de s'être reposé du soin de sa vie sur un songe plutôt que sur un navire, et en reconnaissance de son salut, il immortalisa ce rêve protecteur par un très-beau poème.

Une autre fois, Simonide ayant enseveli un corps mort qu'il avait trouvé sur le bord de la mer, songea la nuit suivante que ce même corps lui apparaissait, et l'avertissait de ne point s'embarquer, ce qui l'obligea de rester à terre ; ses compagnons s'étant mis en mer pour continuer le voyage, périrent malheureusement dans une tempête.

En 1668, Louis XIV combattit en songe un lion énorme et le terrassa. Peu après il conquiert en deux mois la Franche-Comté.

Peirese, savant antiquaire, rêva une nuit qu'il était à Nîmes, où un orfèvre lui présentait une médaille d'or de Jules-César, dont il lui demandait quatre écus. S'étant éveillé, il s'en alla à Nîmes, et comme il se promenait dans la ville, il rencontra un orfèvre à qui il demanda s'il n'avait pas quelques curiosités. L'orfèvre lui dit qu'il avait une médaille de Jules-César. Interrogé sur le prix, il demanda quatre écus, que Peirese lui donna, voyant ainsi avec plaisir son rêve accompli.

Un médecin grec ayant rêvé qu'il défendait à un autre de prendre en mariage une femme romaine, en épousa lui-même une qui lui causa de grands malheurs.

Amilcar, général d'armée des Carthaginois, assiégeant une ville en Sicile, crut, en songeant, ouïr une voix qui lui assurait que le lendemain, il souperait dans la ville, ce qui lui fit espérer qu'il devait la prendre ce jour-là ; mais, ayant, à cet effet, disposé ses gens à un assaut général, une discussion s'éleva parmi les différentes nations qui composaient son armée, en sorte que les assiégés, profitant de l'occasion, firent une sortie, et attaquant l'endroit où Amilcar se trouva, le firent prisonnier, et l'emmenèrent souper dans leur ville. Ainsi son espérance le trompa, mais non pas le songe.

Joseph, fils de Jacob, songea que les gerbes de ses frères s'inclinaient devant celles qu'il avait faites ; et, dans un autre songe qu'il fit, il lui sembla que le soleil, la lune et onze étoiles l'adoraient ; ce qui arriva effectivement ; car, étant devenu gouverneur de l'Égypte, il donna du blé à ses frères pour les nourrir durant la famine, eux et ses père et mère, à qui s'étant fait connaître, il distribua de grandes richesses ; et leur donna la terre de Gessen pour y établir leur demeure.

Septime Sévère songea qu'il voyait tomber par terre l'empereur Pertinax et qu'il était mort de cette chute, et lorsqu'il était monté lui-même sur son cheval qui était venu à lui : ce qui arriva en effet, puisqu'il fut élu empereur à la place de Pertinax.

L'empereur Constantin, conduisant l'armée qu'il avait levée contre Maxence, vit en songe une croix rayonnante et resplendissante, et entendit une voix qui lui disait qu'il vaincrait ses ennemis par le moyen de ce signe, ce qui lui fit porter solennellement, le jour de la bataille, une croix toute rayonnante d'or et de pierres, dont il donna la garde aux plus vaillants de son armée, et, sous ces heureux présages, défit entièrement l'armée de Maxence, qui fut tué dans le combat.

Henri IV, la nuit qui précéda son assassinat par Ravallac, vit, en rêve, un arc-en-ciel au-dessus de sa tête, ce qui pronostiqua une mort violente.

Alexandre, roi de Macédoine, avait été souvent prévenu par des songes, de veiller à la sûreté de ses jours, mais il aurait fallu que la fortune l'armât encore de prudence contre le péril. En effet, il avait été prévenu, pendant le sommeil, que la main de Cassandre lui serait fatale. Quelques heures après un de ces songes accusateurs, Cassandre parut devant le roi, et celui-ci, reconnaissant en lui l'image qui l'avait effrayé en songe, se contenta de réciter un vers grec sur la vanité des songes. Au rapport de la plupart des auteurs anciens, Cassandre empoisonna Alexandre le Grand.

Le roi Crésus vit, en songe, tomber sous un fer homicide son fils Atys. En conséquence, sa tendresse paternelle s'empressa de prévenir par tous les moyens possibles le cruel malheur dont il était menacé. Les précautions les plus minutieuses furent activement prises par ses ordres ; mais la nécessité sut bien donner accès au malheur. Un sanglier monstrueux ravageait les campagnes de la Lydie. Atys, voulant délivrer le pays de ce dangereux ennemi, en arracha avec peine la permission à son père, quoiqu'il ne redoutât que le fer d'un assassin. Dans l'empressement des chasseurs à tuer le monstre terrassé, une de leurs lances se détacha, et vint frapper à mort l'infortuné prince.

André Pumoï, de la haute Auvergne, passa par Riom, pour aller à Paris. Il y rêva la nuit que l'anagramme de son nom était pendu à Riom. En effet, le lendemain il s'éleva une querelle entre un homme de son auberge et lui, et il tua son adversaire, ce qui le fit pendre huit jours après dans Riom.